

MAIRIE DE
SAINT MAXIMIN
LA SAINTE BAUME



M. Alain DECANIS

Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, le 10 MARS 2011

Réf. : AP/ CSA/11/09/03/426

Vos réf. : Courriel du 3 mars 2011

Objet : Votre proposition de délibération sur les prospections de gaz de schiste

Monsieur le conseiller municipal,

Vous proposez à l'ordre du jour du conseil municipal une délibération pour demander la suspension définitive des prospections de gaz de schiste.

Renseignements pris, cette initiative me semble prématurée. Car, à ce jour, seuls trois permis de **recherche** de gaz ont été accordés par le gouvernement, qui souhaite cependant se préparer à d'éventuelles demandes de travaux d'exploitation. C'est pourquoi, le 04 février dernier, les ministres Nathalie Kosciusko-Morizet et Eric Besson ont confié au Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies, et au Conseil général de l'environnement et du développement durable une mission d'étude et d'analyse sur « les enjeux du développement potentiel de ces éventuelles ressources, sur l'encadrement environnemental approprié à cet éventuel développement et sur les actions prioritaires à conduire ». Ce rapport est attendu pour la fin du mois de mai ; un rapport d'étape sera remis le 15 avril.

Ainsi, à ce jour, aucun permis d'exploitation n'a, à ce jour, été délivré. **En particulier, le « permis de Brignoles » auquel vous faites allusion dans votre courriel, n'a pas été accordé.**

Toutefois, en tant qu'élu d'un territoire concerné par ce dossier, je reste vigilant. **Notre député, Mme Josette Pons, relaie nos inquiétudes auprès du gouvernement** et prend la peine de me tenir au courant de la situation. Elle a ainsi adressé, le 15 février dernier, une question orale au ministre de l'écologie, qui lui a assuré que la mission créée le 4 février solliciterait toutes les études préalables et que toutes les mesures de sécurité garantissant la protection de population et de l'environnement seraient prises le cas échéant. Nous serons informés très directement du contenu des rapports rendus aux ministres.

Espérant vous avoir rassuré sur ce sujet, je vous prie d'agréer, Monsieur le conseiller municipal, l'expression de mes salutations distinguées.



Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à : Monsieur le Maire de Saint-Maximin

Hôtel de Ville - 83470 SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME

Téléphone : 04 94 72 93 00 - Télécopie : 04 94 78 09 40